

Travaux d'installation d'eau et de gaz - Centre

Entreprises incluses dans le rapport (2025/1932)

- AQUASSISTANCES
- ART ET CHAUFFAGE
- ATS37
- BATAILLE
- BERTUCELLI
- BF PLOMBERIE
- BONNEAU
- BOURDELAS
- BRIAND (ENTREPRISE)
- COCHET
- COUTURIER GREGORY ANTHONY
- CPC - CHAUFFAGE PLOMBERIE CONCEPT
- CPC SERVICES
- DESPRETZ
- ECS
- FJF
- FJF ENERGIES
- FLAMANT
- FREDERIC DUPUY PLOMBERIE
- GENITHERMIE
- GERARD VAN MEER
- GIET LPL
- GOUEDARD THERMIQUE
- GUILLARD
- HMPI
- HOURY
- HYDRO CONFORT
- JOSEPH COSNARD
- LDPC
- LEBLOIS
- MAURY-MERCEUR
- PBLC DEPEINT
- PLOMBERIE DU HAUT BERRY
- PLOMBERIE SERVICES 91
- RICHARD F
- ROGER PLOMBERIE
- ROUX ENERGIE
- RTC
- SBP CENTRE
- SERENYS
- SN BROUDIC
- SN PATRICK VILLOIN
- SOGECLIMA
- SOPCA - STE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ARGENTONNAISE
- VL ENERGIES

Travaux d'installation d'eau et de gaz - Centre

Bon de commande (2025/1932)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 45 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2026.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| ☐ support papier | 225 € HT | |
| ☐ support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| ☐ support clé USB | 325 € HT | |
| ☐ papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus.
Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [t2]